

publié le 9 décembre 2020 - Par Guillaume Lefèvre

**L'année 2020 a été éprouvante pour les agents, qui ont répondu présents sur tous les fronts. Pour la CFDT-Fonctions publiques, il y a urgence à reconnaître leur engagement. Un dialogue social de qualité et l'ouverture de négociations à tous les niveaux sont indispensables.**



« L'année 2021 sera cruciale. Elle devra être l'année de la confiance et de la reconnaissance pour les agents », prévient Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT-Fonctions publiques. Protection sociale complémentaire, organisation du travail, télétravail, renforcement de l'attractivité des métiers, négociation collective, carrières et parcours professionnels, égalité femmes-hommes, emploi des jeunes... : la liste est longue, et pas exhaustive. Tous ces sujets seront au cœur des échanges entre les organisations syndicales de la fonction publique et le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques d'ici aux prochaines semaines.

Un agenda social particulièrement chargé, donc. Et des enjeux de taille, alors qu'une forme de défiance de la part des 5,56 millions d'agents publics s'installe vis-à-vis des employeurs. De fait, nombre de fonctionnaires et contractuels se sont investis sans compter – et continuent à s'investir – afin d'assurer aux Français l'indispensable continuité des services publics. Dans les hôpitaux et les Ehpad, les établissements d'enseignement et les administrations, les transports

et les collectivités locales... partout, malgré la fatigue et le manque de matériel, ils répondent présents. « Cette crise nous rappelle à quel point les agents publics sont précieux et indispensables ; pourtant, ils sont maltraités depuis des années, souligne Mylène Jacquot. Le gouvernement devra en tirer les leçons. »

### **Une reconnaissance par le discours et les rémunérations**

Cela devra passer, entre autres, par une revalorisation des rémunérations. « Des réponses fortes devront être apportées lors du prochain rendez-vous salarial [à l'été 2021], avec des mesures générales. Aucun agent public ne doit être oublié. » Si le Ségur de la santé et les résultats obtenus par la CFDT-Santé-Sociaux (notamment 183 euros nets mensuels supplémentaires pour les agents de l'hospitalière) marquent une rupture, ils ne doivent pas constituer l'arbre qui cache la forêt. Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique (publié en novembre) révèle une baisse de 1 % du salaire net moyen en 2018. C'est là la conséquence d'une décennie de rigueur salariale et de gel du point d'indice.

Parmi les plus pénalisés, les femmes, qui représentent 62 % des agents publics (78 % des effectifs de l'hospitalière, 61,3 % de ceux de la territoriale et 56 % de la fonction publique de l'État) et qui perçoivent 12,3 % de moins que les hommes. Une injustice d'autant plus flagrante que la Covid est venue rappeler leur rôle essentiel au sein de notre société, notamment aux côtés des personnes les plus fragiles. « Les filières les plus féminisées sont les moins bien rémunérées, et souvent à temps incomplet... » Des inégalités que l'on retrouve dans la haute fonction publique. Le 2 décembre, six ministères ont été sanctionnés pour n'avoir pas respecté l'obligation de nommer 40 % de femmes à des postes d'encadrement.

La CFDT-Fonctions publiques rappellera au gouvernement dès le 11 décembre sa responsabilité dans le cadre du comité de suivi de l'accord égalité professionnelle. « Je suis en colère ! », tonne Mylène Jacquot.

### **Participation financière à la protection complémentaire**

Un autre levier de reconnaissance de l'engagement des agents est la participation des employeurs à la protection sociale complémentaire. Alors que les discussions ont débuté le 4 décembre et qu'une ordonnance doit être publiée d'ici à mars 2021, la CFDT-Fonctions publiques revendique une participation financière obligatoire des employeurs publics à hauteur de 50 %. Enfin, un changement de discours s'avère nécessaire : il faut en terminer avec le coût supposé des agents et enfin reconnaître vraiment la richesse qu'ils représentent.

Cela passe notamment par la fin des suppressions de postes dictées par la rigueur budgétaire et par des emplois de qualité. « Nous avons un profond désaccord avec le gouvernement. Il faut cesser d'ouvrir les vannes de l'emploi contractuel, qui n'offre ni sécurité ni perspectives à long terme aux contractuels et qui pèse sur la qualité des services rendus. » (Le nombre de contractuels a progressé de 3,3 points depuis dix ans ; ils représentent 19,2 % des effectifs en 2018, contre 15,9 % en 2008.) Il y a urgence. Alors que la fonction publique est de plus en plus exigeante en matière de qualification, son déficit d'attractivité, si on la compare au privé, risque de s'accroître, et les plus jeunes vont continuer de s'en détourner.

### **Un renforcement du dialogue social devenu incontournable**

Comment y remédier ? Alors que l'ordonnance visant à renforcer la négociation collective à tous les niveaux sera à l'ordre du jour du conseil commun de la fonction publique du 18 décembre, la CFDT-Fonctions publiques insiste sur la nécessité d'un dialogue social de qualité, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelon local. La confusion autour du télétravail témoigne du retard culturel des employeurs publics en matière de dialogue social. Bien que le ministère ait imposé le travail à distance dès qu'il était possible, beaucoup d'agents se sont heurtés aux réticences de leurs employeurs, voire à des refus. « Tout n'est pas à jeter, loin de là. Nous l'avons vu avec

la crise, là où il y a eu du dialogue, des mesures utiles aux agents, aux usagers et à la bonne marche des services publics ont été mises en place. »

Enfin, alors que la CFDT-Fonctions publiques a obtenu l'ouverture d'une négociation dédiée au télétravail, la ministre s'est engagée à la faire précéder d'un accord de méthode. « Cela devrait même être obligatoire, ajoute Mylène Jacquot. Sur le télétravail comme pour les autres sujets, un seul mot d'ordre : dialogue social ! »

**Par Guillaume Lefèvre**